

Compte rendu de la réunion du 28-03-2007

Présents :

MM. Madeja, Jacobs, Gambino (membres de l'Administration)
MM. Lamarti Andres, Provenzano, Vranckx, Wyeme (membres de la Délégation).

Excusé :

M. Seykens (membre de la délégation).

Points soumis à l'ordre du jour de la réunion :

- 1. Présentation de la nouvelle délégation des chauffeurs.**
- 2. Organigramme du service transport. (Qui fait quoi ?)**
- 3. Voitures "affectées" aux chauffeurs du Pool et mise à disposition des Directeurs Généraux et des collègues ?**
- 4. Service technique (mise au point).**
- 5. Courses après 17h30 données à des taxis dès 9h00?**
- 6. Cycles de remise à niveau et/ou de perfectionnement en matière de code de la route (pour la Belgique et les pays limitrophes).**
- 7. Situation des agents contractuels ?**
- 8. Critères de distribution des missions.**
- 9. Combien de temps doit-on rester au courrier avant de passer au pool ?**
- 10. Risques liés au transport des personnes couvertes par un certificat médical.**
- 11. Situation du car wash du Berlaymont (distance et heures d'ouverture de celui chaussée d'Haecht reste un handicap).**
- 12. Respect des temps de conduite et, particulièrement, de repos.**
- 13. Divers :**
 - Armoires au vestiaire du Berlaymont -1.**
 - Armoire a la loge-1 Berlaymont.**
 - Renouvellement des ordinateurs de la loge Berlaymont.**
 - Ajout d'ordinateurs à la loge chauffeurs de Strasbourg.**
 - Sièges relax pour la loge chauffeurs courrier et la loge de Strasbourg.**
 - N° de téléphone en cas d'urgence hors heures de services.**
 - Autorisation d'emprunter la rue Archimède vers Schuman.**

L'ordre du jour est accepté. Avant de discuter des points soulevés, M. Madeja indique que plusieurs chauffeurs ont exprimé certaines questions lors de l'exercice du REC notamment concernant les formations et l'ambiance générale entre les chauffeurs.

La Délégation confirme la question des formations (surtout celles liées à leurs fonctions). Quant à l'ambiance, elle estime qu'une communication plus intense (rencontres régulières avec les chauffeurs et la Délégation, dans des cadres formels et moins formels) et plus fréquente, malgré la séparation physique entre les chauffeurs au Berlaymont et l'Administration à Genève, devrait pouvoir aider à améliorer cet aspect. Toute suggestion dans ce cadre est la bienvenue. Il est annoncé qu'il est prévu une réunion également avec le nouveau Directeur dans les prochaines semaines.

1. Présentation de la nouvelle délégation des chauffeurs.

Après présentation des membres de la nouvelle Délégation des chauffeurs par son Président, M. Lamarti Andres, M. Madeja félicite l'ensemble des élus et indique qu'il est bien conscient du travail supplémentaire occasionné par cette fonction. Il confirme son engagement à garantir un dialogue constructif et permanent, dans l'objectif commun d'assurer le bon fonctionnement du service. Sa porte est et reste ouverte.

Il est rappelé le rôle important que la Délégation devrait jouer non seulement pour assurer le relais et l'interface entre les chauffeurs et l'Administration mais également pour répondre directement, dans la mesure du possible, à la majorité des questions posées, afin de ne débattre avec l'Administration que des questions les plus pertinentes.

2. Organigramme du service transport. (Qui fait quoi ?)

La Délégation propose à l'Administration de fournir à l'ensemble du secteur un organigramme expliquant clairement "**qui fait quoi**".

L'Administration est d'accord avec cette proposition et va, dans le cadre de sa restructuration administrative en cours, fournir un organigramme détaillé dans le courant du mois de juin (moment où la restructuration devrait être terminée, en fonction des avancées avec OIB 5). Il est évident par exemple que le fait de ne plus avoir actuellement qu'un seul dispatcher provoque certaines difficultés, notamment en termes de communication.

Selon l'Administration cette situation sera corrigée dans le cadre de cette réorganisation.

De même, la Délégation propose de mettre en place un système de cascade tant pour le dispatching que pour le service technique afin d'être certain de pouvoir toujours atteindre quelqu'un en cas de besoin ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il est proposé par la Délégation dans ce cadre la possibilité de prévoir un **numéro général d'urgence** avec cascades, **disponible 24h/24h**. Ce numéro servirait notamment pour des chauffeurs, en difficultés, à tout point de vue.

3. Voitures "affectées" aux chauffeurs du Pool et mise à disposition des Directeurs Généraux et des collègues ?

La Délégation relève une remarque fréquemment émise par les chauffeurs concernant l'affectation des véhicules du Pool et leurs prêts à des Directeurs généraux, surtout du point de vue de l'état général de ces véhicules au retour (propreté, plein de carburant, accidents, problèmes mécaniques et autres, etc.). Il manque aussi souvent les gilets fluo. Cela n'arrivait pas lorsque les voitures étaient affectées à chaque chauffeur.

L'Administration remarque que le problème se pose aussi entre chauffeurs dont certains rendent les voitures sans avoir fait le plein et sale.

En ce qui concerne les Directeurs Généraux la réglementation leur donne droit à un véhicule de service et de ce fait nous devons le remplacer s'ils n'ont pas la disponibilité de leur voiture attitrée dans la mesure du possible on leur octroie des véhicules les plus semblables à leurs commandes.

Le retour au Pool de ces véhicules fera dorénavant l'objet d'un contrôle plus approfondi avant remise à un chauffeur.

Si on nous fait part qu'un Directeur Général ne nous rend pas la voiture de remplacement dans un état correct, un mail diplomatique est envoyé.

Il n'y a plus de voiture attitrée à une personne, on travaille pour que toutes les voitures du pool soient de même niveau. Le renouvellement du parc est en cours.

La Délégation rappelle : qu'il est essentiel que chaque chauffeur se sente également responsable vis-à-vis des collègues et, à tout le moins, prévienne le service technique en cas de difficultés à rendre le véhicule avec un plein et/ou nettoyé ; cela permettra une meilleure compréhension par le chauffeur suivant et cela permettra, le cas échéant, au service technique de faire le nécessaire pour régler le problème, avant toute autre mise à disposition. Il est aussi très important que les chauffeurs s'assurent avant de prendre la route que leur véhicule est bien en ordre et que par exemple il y a bien un gilet fluo (auquel cas, il y aura lieu d'en demander 1, au service technique).

4. Service technique.

La Délégation indique certaines interrogations de la part des chauffeurs dans le fonctionnement du service technique. Outre l'aspect du "qui fait quoi" pas toujours clair, il y a plusieurs demandes relatives notamment à l'état des voitures « rendues » (carburant, propreté,...) ainsi qu'en ce qui concerne la réponse donnée par ce service en cas de problèmes rencontrés par les chauffeurs dans le cadre de leur fonction.

L'Administration se dit consciente des problèmes rencontrés et elle nous informe que cette situation pourrait assurément être améliorée selon elle par un meilleur feed-back (par mail de préférence) des problèmes rencontrés.

En tout état de cause, le dispatching devra rester également un service qui doit toujours pouvoir apporter une solution, en toutes circonstances.

Un petit vade-mecum sera proposé dans le courant du mois de juin, en collaboration avec la Délégation

4. Courses après 17h30 données à des taxis dès 9h00? Alors que tous les chauffeurs n'ont peut-être pas atteint leurs quotas d'heures supplémentaires

La Délégation s'étonne que certaines courses soient données indûment à des taxis plutôt qu'aux chauffeurs.

Il s'agit d'une d'impression. Tout d'abord parce que les coûts en taxis ont été approximativement divisés par 4 depuis plus d'un an (malgré le surplus de travail lié notamment à l'élargissement de l'Union à 27 pays !) qu'ensuite il est fait appel à cette alternative parce que la « petite » course (en général un retour d'aéroport) a lieu à une heure tardive qui coûterait inutilement un nombre important d'heures supplémentaires mieux utilisées dans le cadre de missions ou de « grandes » courses.

L'Administration nous informe de l'affichage des statistiques d'utilisation des taxis et limousines.

La Délégation vous informe qu'à cette question un complément d'information sera demandé à l'Administration.

5. Cycles de remise à niveau et/ou de perfectionnement en matière de code de la route (pour la Belgique et les pays limitrophes).

La Délégation transmet le souhait de nombreux chauffeurs d'avoir des cours spécifiques notamment dans le cadre du Code de la route.

L'Administration apprécie cette demande et propose d'utiliser dans un premier temps les ressources internes (parmi les chauffeurs) qui pourraient utilement donner cours et ainsi favoriser également des contacts entre les chauffeurs. L'Administration y apportera son soutien. Lors des REC, il a également été fait mention de l'idée de constituer un noyau de chauffeurs expérimentés qui pourraient utilement faire profiter les nouveaux collègues de leur expérience.

Il est également fait mention des formations spécialisées « chauffeurs » annuelles qui pourraient sans doute être adaptées afin qu'elles ne paraissent pas aussi répétitives. Une réunion aura lieu avec le contractant actuel pour en discuter (un membre de la Délégation sera invité à y participer).

L'Administration et la Délégation profitent de ce point pour rappeler le caractère obligatoire de ces formations et la nécessité, pour la « survie » de cette action, que tous les chauffeurs y participent lorsqu'ils sont inscrits.

6. Situation des agents contractuels ?

La Délégation demande si il y a des nouvelles pour les AC qui sont fort inquiets pour leur avenir.

L'Administration s'engage à donner toute information utile dès qu'elle en a la connaissance. Les dernières nouvelles font état de la nécessité d'avoir encore 2 prolongations (pour la plus grande majorité des chauffeurs) afin d'atteindre le 5^{ème} contrat qui pourra enfin être à durée indéterminée. L'Administration tient à rassurer l'ensemble des chauffeurs sur leur avenir au sein du service qui en aucun cas n'a été remis en cause. A la question de savoir si d'autres recrutements sont prévus, il est indiqué que le nombre de postes ne devrait pas augmenter d'autant que les chauffeurs actuellement mis à disposition du Courrier central seraient réaffectés au Pool. L'Administration informe en effet qu'une proposition est sur la table du Directeur pour internaliser le service de livraison du courrier quant aux manutentionnaires et de créer ainsi une nouvelle fonction qui n'aura rien avoir avec les chauffeurs et qui sera sous la responsabilité d'OIB 4. Cela permettrait donc à l'ensemble des chauffeurs de rejoindre le pool.

7. Critères de distribution des missions.

La Délégation souhaiterait connaître les critères de distribution des missions.

L'Administration informe que du point de vue de la communication à propos des missions, on n'a plus affichés le détail de chacun suite à l'arrachage systématique des avis et qu'il ne sera plus possible d'afficher une liste nominative pour des raisons de protection de la vie privée.

Que c'est Mlle Diliberto en collaboration avec Mr Jacobs qui attribuent les missions sur la base des informations communiquées par le dispatching en termes de disponibilités, notamment, et sur la base des missions attribuées précédemment afin d'atteindre un équilibre

autant que possible entre l'ensemble des chauffeurs du Pool dans la répartition des missions. On s'engage à afficher à nouveau les statistiques (non nominatives) des missions effectuées. (Les missions pour 2006 au complet et pour 2007, mois par mois).

8. Combien de temps doit-on rester au courrier avant de passer au pool ?

La Délégation relaye la question de certains chauffeurs quant au passage d'une affectation à l'autre et plus particulièrement entre le Courrier central et le Pool

L'Administration rappelle le principe accepté par tous de faire un passage obligé (entre 6 mois et 1 an minimum, en fonction des disponibilités pour assurer la continuité du service du Courrier) par le courrier central, par tous les chauffeurs nouvellement recrutés (il n'y a eu que de très rares exceptions, et ce, pour des raisons très spécifiques, notamment linguistiques). L'Administration rappelle également qu'elle ne voit aucune différence hiérarchique ou de qualification entre les différentes affectations et regrette le sentiment de certains chauffeurs de considérer le service du Courrier central comme une punition... En cas de problème ou de questions plus personnelles, il est rappelé que les portes sont ouvertes afin d'en discuter en comité plus restreint.

La Délégation rappelle que tous chauffeur qui le souhaite peut se faire assister par un membre de la délégation.

9. Risques liés au transport des personnes couvertes par un certificat médical.

La Délégation s'interroge sur les risques potentiels pour les chauffeurs de transporter des personnes couvertes par un certificat médical.

L'Administration nous informe, que toutes les demandes sont couvertes par l'accord du service médical ainsi que par celui du Directeur général concerné ou de son Assistant. En tout état de cause, les chauffeurs sont toujours couverts dans le cadre de l'exercice normal de leur fonction. Par ailleurs ce type de transport est très limité et très souvent assuré par un service taxi.

La Délégation vous informe qu'à cette question un complément d'information sera demandé à l'Administration.

10. Situation du car wash du Breydel (distance et heures d'ouverture de celui chaussée d'Haecht reste un handicap).

La Délégation fait état des difficultés rencontrées actuellement par les chauffeurs en ce qui concerne le car-wash.

L'Administration se dit consciente de ce problème et nous informe qu'elle met tout en œuvre pour assurer la mise en service du nouveau car-wash au Breydel en fin d'année ou au plus tard début 2008. En ce qui concerne le choix du car-wash actuel, il est le résultat d'une procédure d'appel d'offre obligatoire qui ne permet hélas pas de choix.

11. Respect des temps de conduite et, particulièrement, de repos.

Ce point n'a pas été débattu (faute de temps) et fera l'objet d'un point prioritaire lors de la prochaine réunion.

12. Divers

Armoires au vestiaire du Berlaymont -1 : il est convenu qu'effectivement tous les chauffeurs devraient disposer d'une armoire au Berlaymont ; une demande devra être faite dans ce sens pour donner le détail des armoires manquantes.

Armoire a la loge-1 Berlaymont : il est convenu d'augmenter ces armoires en fonction des nécessités et des disponibilités. Une demande sera introduite.

Renouvellement des ordinateurs de la loge Berlaymont : il est convenu qu'une demande sera introduite (ainsi que pour un ordinateur au G1), toutefois l'Administration informe d'ores et déjà la Délégation de la très faible disponibilité de l'OIB en la matière.

Ajout d'ordinateurs à la loge chauffeurs de Strasbourg : idem.

Sièges relax pour la loge chauffeurs courrier et la loge de Strasbourg : l'Administration marque son accord pour Strasbourg en priorité, mais ne voit pas de réelles nécessités pour le Courrier central dans la mesure où le service est assuré à l'intérieur de l'horaire officiel. Une demande pour Strasbourg sera introduite.

N° de téléphone en cas d'urgence hors heures de services : ok, voir point 2.

Autorisation d'emprunter la rue Archimède vers Schuman : cette question est bien connue de l'Administration mais une réponse positive semble peu probable dans la mesure où il est impossible de prévoir une exception pour les voitures de la Commission par rapport à l'ensemble des voitures officielles circulant à Bruxelles.

La délégation et l'Administration terminent la réunion en la qualifiant de positive et constructive.

la Délégation

La Délégation vous informe que Mr Seykens à demandé que soit effectué le remboursement des montants versés dans le cadre de la « Caisse d'entraide des chauffeurs » qui était destinés a honorer les frais des prestations du cabinet d'Avocats CMS Debacker, dans le cadre de l'affaire « du forfait chauffeur ».

Mr Seykens nous informe que le remboursement des montants avances (moins les frais payes) a été demandé au nom de la délégation à Mr. Van Rossum Lucien ce mercredi 18 avril 2007 et que le calcul exact du décompte sera publié.